

# ***SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS***

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION *du 13 décembre 2016***

L'an deux mil seize, le 13 décembre à 19 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'ERVILLERS, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAC, Président, conformément à la convocation qui lui a été faite en date du 29 novembre 2016.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : A CHAUSSOY, G VERLEENE, D MARTIN, G DUE, M GUIDEZ

Absents : Mesdames C MEGRET, D LEVESQUE, S BONIFACE, V THIEBAUT, O MISSIAEN, V TEMPLEUX

Messieurs B VAILLANT, J MAURER, G DHORDAIN, G VACQUIE, M SUDOLSKI, A CERGNUL, J FOSTIER, A GREBERT, M MANNECHEZ, J TERRIER, M FLAHAUT, P TRUFFAUX, P BEHAL, C DUQUENNE, J TERNEL, J DESCAMPS, F COTTEL, D BOUQUILLON, D LECOCQ

Etaient invités :

- Monsieur Michel FICHEUX, Président Honoraire
- Madame Marguerite LEFEBVRE, Maire de ROCQUIGNY
- Monsieur Michel LALISSE, Maire de METZ EN COUTURE et Mme Nicole NAVARRO
- Monsieur Pierre COLLE, Maire de BUCQUOY
- Monsieur Laurent KOSMALSKI et Benoît DECARPIGNY, VEOLIA
- Monsieur David JEHOULET et Mme Fahra FEDDAL, VERDI Ingénierie

### **I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 08 septembre 2016**

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle aux communes de ROCQUIGNY et METZ EN COUTURE la nécessité de nommer deux délégués et à la commune de BUCQUOY d'en nommer trois afin qu'elles puissent être représentées lors de la prochaine assemblée.

### **II. Avenant VEOLIA concernant la loi BROTTE et HAMON**

Monsieur le Président donne la parole à Benoît DECARPIGNY.

La loi HAMON est une loi purement administrative qui concerne les abonnements.

La loi BROTTE est de favoriser l'accès à l'eau notamment pour les plus démunis et dans ce cadre, elle interdit d'interrompre le service de l'eau.

VEOLIA a donc adapté son organisation en conséquence : mise en place d'un suivi spécifique pour les usagers « précaires », démarches de recouvrement...

La loi BROTTE a des conséquences importantes en matière d'impayés qui connaissent une très forte augmentation.

VEOLIA propose donc un avenant dans lequel il est prévu l'intégration du surcoût des charges de recouvrement : l'augmentation de la part fixe pour les charges supplémentaires serait de 6,65 euros / an / par abonné.

Lors de la réunion de Bureau du 06 décembre 2016, il a été décidé que chaque commune adhérente reçoive la liste des impayés.

Mr LALISSE demande combien le SIESA compte d'abonnés : 6 630 en 2015. Il précise également sa crainte de voir ce montant augmenter chaque année.

Benoît DECARPIGNY informe l'assemblée que le but n'est pas de combler les 82 00 euros actuels de déficit mais bien d'atténuer ce montant.

Mr BOURY souhaite connaître le pourcentage des impayés par commune.

Cette question reste en suspens pour l'instant et sera remise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

### **III- Fixation de la surtaxe pour 2017**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date 15 décembre 2015 le Comité Syndical avait fixé la surtaxe syndicale 2016 à 0,5488 euros.

Monsieur le Président propose de maintenir la surtaxe syndicale 2017 au même taux soit 0,5488 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Où l'exposé de son Président, le comité syndical adopte à l'unanimité la fixation de la part syndicale à 0,5488 euros.

### **IV – Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015**

Présentation du rapport par Mme Fahra FEDDAL de VERDI.

La population desservie est de 15 731 habitants.

L'eau est distribuée à 6 630 abonnés (+ 0,5% par rapport à 2014).

Concernant la Production, le SIESA dispose de 9 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 6 840 m<sup>3</sup>/jour : Lebucquière (2 400 m<sup>3</sup>/jour), Warlencourt-Eaucourt (1 500 m<sup>3</sup>/jour), Croisilles (250 m<sup>3</sup>/jour), Lagnicourt-Marcel (380 m<sup>3</sup>/jour), Morchies (360 m<sup>3</sup>/jour), Vélou, Sailly au Bois, Ecooust Saint Mein et Beugnâtre.

Ces prélèvements ont fourni 831 171 m<sup>3</sup> d'eau en 2015 soit + 1 % par rapport à 2014.

En 2015, les abonnés ont consommé 694 832 m<sup>3</sup> (+ 1,7% par rapport à 2014) soit une moyenne de 105 m<sup>3</sup> par abonné et par an.

Le rendement du réseau est de 91,3% en 2015 contre 92,4% en 2014 et reste conforme aux obligations contractuelles du délégataire (80%).

La qualité de l'eau :

- Taux de conformité des analyses microbiologiques : 100%
- Taux de conformité des analyses physico-chimiques : 93,8%

Les interventions réalisées en 2015 :

\* renouvellement de 24 branchements plomb

\* interventions pour fuites réalisés : 88 en 2015 contre 177 en 2014

\* renouvellement de compteurs : 363 en 2015 contre 606 en 2014

\* renouvellement de réseau : Rue d'Achiet à Ablainzevelle, rue de la Gare à Ecooust Saint Mein, rue Abel Guidet à Bapaume

## **V- Questions diverses**

- Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux de comblement du forage de RIENCOURT LES BAPAUME sont terminés.
- Mr CARON demande qu'un courrier soit envoyé aux abonnés car ces derniers continue de recevoir des propositions d'assurance concernant les fuites.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 10.